



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 26 Septembre 2012

Date de la convocation 19 Septembre 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes Nébian
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.MALBEC Sylvain, M.BAUDAILLER Jean-Louis, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERES Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme FABRE Maryse à M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René à M.CAZORLA Alain, M.MARTINEZ Antoine à M.LIEB François, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.SAN MARTIN Bernard à M.VENTRE Philippe, M.DRUART David à M.BARDEAU Francis, M.BILHAC Christian à M.AZAM Joël, M.RIGAUD Christian à M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard.</p>

Objet : Agenda 21 de la Communauté de communes – Cadre stratégique.

Monsieur SATGER rappelle aux membres du Conseil Communautaire que par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 septembre 2008, la Communauté de Communes du Clermontais a officialisé son engagement en faveur du développement durable, en choisissant de mettre en place son Agenda 21.

Accusé de réception en préfecture
 034-243400355-20121011-2012-09-26-20-DE
 Date de télétransmission : 11/10/2012
 Date de réception préfecture : 11/10/2012

Il précise que l'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en œuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs : élus et personnels des collectivités territoriales, structures déconcentrées de l'Etat et établissements publics, habitants, associations, entreprises, réseaux de l'éducation et de la recherche... Il se traduit par un programme d'actions visant à améliorer la qualité de vie des habitants, économiser les ressources naturelles et renforcer l'attractivité du territoire.

La mise en place de l'Agenda 21 doit suivre une procédure définie dans le cadre national de référence établi par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

- 1- Elaboration d'un diagnostic préalable donnant une bonne connaissance du territoire sur le plan économique, social, environnemental et organisationnel
- 2- Définition d'une stratégie décrivant les objectifs à court, moyen et long termes, les méthodes et les moyens d'actions proposés, les acteurs et les partenaires impliqués ainsi que les critères d'évaluation.
- 3- Mise en œuvre d'un programme d'actions transversales, concrètes et démonstratives
- 4- Evaluation systématique et permanente des politiques menées et des actions engagées, dans une logique d'amélioration continue.

A l'issue de cette procédure, il est possible de faire un appel à reconnaissance auprès de l'Etat, ce qui permet d'obtenir le label « Agenda 21 local », décerné par le Ministère en charge du développement durable.

Entre 2009 et 2011, la première étape de la démarche a été réalisée avec le soutien de plusieurs stagiaires. Un état des lieux interne, suivi de réunions de concertation ont permis de réaliser un diagnostic partagé. Il met en exergue les faiblesses et atouts du territoire aussi bien sur les questions économiques, sociales qu'environnementales.

<p>Axe 1 Gouvernance et exemplarité</p>
<p>Devenir une collectivité exemplaire dans une démarche d'amélioration continue et avec une culture commune du développement durable</p>
<p>Développer une culture de bonne gouvernance pour mobiliser autour du développement durable et assurer une dynamique efficace et prospective</p>
<p>Axe 2 Un aménagement cohérent</p>
<p>Favoriser un aménagement cohérent et durable pour dynamiser les centres-villes, préserver les milieux et la qualité des paysages</p>
<p>Garantir un habitat pour tous et un parc immobilier économe en énergie pour lutter contre la précarité et limiter le gaspillage énergétique</p>
<p>Développer les modes de transports doux pour limiter la dépendance énergétique et lutter contre le changement climatique</p>
<p>Favoriser le développement et assurer la promotion d'une filière des énergies renouvelables adaptée aux ressources et aux contraintes locales</p>
<p>Inventorier, restaurer et valoriser le patrimoine bâti remarquable en lien étroit avec les structures locales de protection du patrimoine et de réinsertion</p>
<p>Préserver et valoriser les sites d'intérêt écologique et leur paysage pour favoriser une gestion pérenne et un lien à la nature</p>
<p>Axe 3 Une création d'emploi et de richesse</p>
<p>Favoriser et soutenir les entreprises locales, l'artisanat et les commerces de proximité pour générer un développement économique durable, créateur d'emplois</p>
<p>Développer une offre touristique de qualité pour valoriser les richesses du territoire et contribuer à un développement local harmonieux</p>
<p>Soutenir et promouvoir une agriculture de proximité diversifiée et respectueuse de l'environnement pour s'adapter au changement climatique, préserver les ressources</p>
<p>Contribuer au développement et à la structuration des services à la personne pour engendrer des emplois pérennes et une offre répondant aux besoins de tous</p>
<p>Axe 4 Une qualité de vie et une cohésion sociale</p>
<p>Développer l'accompagnement socio-culturel dans une dynamique de réseau, de lien social et de partage des connaissances</p>
<p>Favoriser l'accès à l'éducation, la formation et l'emploi pour faire du territoire un bassin de vie dynamique</p>
<p>Améliorer l'accès aux soins et à la santé en collaborant et en soutenant les structures locales</p>
<p>Favoriser une meilleure gestion de l'eau pour assurer la préservation des milieux et la disponibilité à la ressource</p>
<p>Renforcer la réduction des déchets par des actions de sensibilisation dans une dynamique partenariale</p>

En 2012, la seconde étape concernant la stratégie a été lancée. Sur la base du diagnostic partagé, les membres de la commission environnement se sont réunis le 5 septembre 2012 pour débattre des enjeux du territoire. Il en ressort une proposition de cadre stratégique pour la Communauté de Communes du Clermontais, composé d'axes et d'enjeux thématiques. Il convient d'en délibérer. La prochaine étape sera l'adoption du plan d'actions.

Monsieur le Président soumet ce point au vote

Le conseil communautaire oui l'expose de Monsieur SATGER, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le cadre stratégique tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous acte et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,



Alain CAZORLA.